

# Gestion des déchets



Le guide pour tout comprendre!



Pour une gestion des déchets :

+ simple + écologique + responsable



## Éditos



**Fabrice Lemazurier** Président de Saint-Lô Agglo

### Vers une gestion des déchets + simple, + écologique et + responsable !

Les enjeux qui sont les nôtres consistent à délivrer un service homogène et équitable pour tous les foyers du territoire et à inciter à réduire ses déchets et à trier plus et mieux.

Tout le système a donc été revu : nouvelles consignes de tri, nouvelles fréquences de collecte, nouveaux bacs et nouvelle tarification. Ces changements interviendront à compter du 1er janvier 2022 et en 2023 pour la tarification.

dans ces changements.



Ce guide complet vous accompagnera dans la gestion raisonnée et vertueuse de vos déchets... Grâce à lui vous pourrez mettre en œuvre rapidement les bons gestes et réflexes éco-citoyens. À partir du 1° janvier 2022, c'est tri facile: tous les emballages se trient!

Vous pourrez compter sur notre mobilisation pleine et entière pour vous accompagner

Ensemble, traitons nos déchets comme ils le méritent!





Claude Javalet
Vice-président en charge
de la collecte et valorisation
des déchets

#### Vers + d'équité!

L'organisation et le mode de facturation actuels ne privilégient pas les foyers qui ont pris conscience depuis longtemps que les meilleurs déchets sont ceux que l'on ne produit pas.



S'approcher du zéro déchet, d'ici à six ans, représente le grand défi à relever pour un avenir prometteur pour notre territoire, prometteur parce que plus respectueux de l'environnement.

Le message à faire passer est simple: Chaque citoyen est acteur de cet enjeu d'un meilleur tri des déchets.

Tous concernés!
Tous acteurs!

### Sommoire

<u> </u>	
Le nouveau tri : Pourquoi ?	p.5
Les bons gestes	p.9
Tri facile : Les consignes	p.13
Collecte des déchets	p.17
Déchèteries Déchèteries	p.21
Facturation et redevance	p.25
Tactaration of readvance	p.20
	. 00
Foire aux questions	p.29

# Le nouveau tri : Pourquoi ?



# Le nouveau tri est mis en place pour 3 raisons

### Pour des raisons environnementales



Saint-Lô Agglo est un **"Territoire 100% énergies renouvelables"**: l'Agglo s'est donnée comme objectif d'ici 2040 de réduire de 50% la consommation d'énergie du territoire tous secteurs confondus, et d'augmenter la production d'énergie renouvelable pour couvrir la totalité des consommations énergétiques en 2040.

Le nouveau tri et la tarification incitative viennent conforter cette ambition en affichant l'objectif d'augmenter les quantités recyclées ou compostées et de diminuer de 25% les ordures ménagères résiduelles soit une réduction de 40kg/hab/an, ce qui permet de réduire significativement la consommation d'énergie et les gaz à effet de serre associés.

#### Tous impliqués!

### Pour des raisons réglementaires



Suite à la fusion en 2017 de Saint-Lô Agglo et de la communauté de communes de Canisy, l'Agglo a l'obligation d'harmoniser le mode de financement du service de gestion des déchets sur le territoire, qui aujourd'hui est géré de deux façons distinctes : les habitants de l'ex-communauté de communes de Canisy payent une redevance annuelle quand tous les autres habitants sont assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée avec la taxe foncière.

En avril 2019, le conseil communautaire a acté le passage à la REDEVANCE INCITATIVE pour tous les habitants du territoire. De surcroît le code de l'environnement oblige au plus tard au 1er janvier 2023 à passer à l'extension des consignes de tri.

+ simple : tous les emballages seront à trier dans le bac jaune ! Conserves, bouteilles plastiques, briques, canettes... mais aussi plastiques souples, barquettes, pots, polystyrène... De plus, les emballages et tous les papiers iront dans le même bac!

#### Vers une simplification du geste de tri!



#### Pour des raisons de gestion responsable

#### **Notre objectif:**

Harmoniser, délivrer un service homogène, équitable et respectueux des conditions de travail des agents de collecte et rationaliser pour mieux vous accompagner!

Avec 14 modes de collecte différents, le service rendu en matière de collecte était trop disparate et inégal sur le territoire de l'Agglo.

Saint-Lô Agglo se devait d'adapter ses circuits de collecte des déchets ménagers.

Ce projet permet de «mesurer la production de déchets dans chaque foyer» pour responsabiliser chacun d'entre nous, nous sensibiliser et faire évoluer nos comportements pour mieux trier et réduire nos déchets! Il contribuera également à homogénéiser les consignes de tri sur tout le territoire national.

Tous responsables!



### Calendrier du

1er septembre 2021



Pendant 4 mois, chaque habitant et professionnel recevra par les ambassadeurs de tri des explications sur les changements à venir. Les nouveaux bacs de collecte seront distribués à cette occasion.

1er janvier 2022



Mise en place du nouveau tri et de la nouvelle collecte en bacs gris et jaunes

1er janvier 2023

Redevance Incitative

Mise en place de la nouvelle tarification (passage à la redevance incitative)

# Les bons gestes



### Notre öbjectif

#### Réduire les déchets et mieux trier

#### Chiffres clés du territoire Année 2019 Environnement rapport annuel 2019

Source Point Fort

**Ordures** ménagères résiduelles



/hab /an

Collecte sélective (hors verre)



Colonne à verre VERRE /hab /an

Apport en déchèterie, tous déchets confondus

387 kg /hab /an



**Total déchets** ménagers sur le territoire 667 kg /hab/an

#### 177 786 L

de gasoil consommés



#### 315 783 km 15 Bennes

parcourus par les bennes



ordures ménagères



#### Le tri facile en action c'est aussi adopter des gestes + vertueux

### Les bons réflexes





#### Lorsque je suis à la maison

- > Trier tous ses emballages et papiers
- > Favoriser le réemploi, les objets de seconde vie, la réparation
- > Favoriser le prêt de matériel et d'appareils
- > Composter ses déchets organiques si possible
- > Favoriser le mulching lors des tontes de pelouse
- > Utiliser un autocollant « Stop pub »
- > Boire de l'eau du robinet
- > Trier et rapporter en magasins ou déchèteries piles usagées, appareils ménagers hors service, pneus, batteries, médicaments non utilisés, vêtements et jouets
- > Agir contre le gaspillage alimentaire
- > Concevoir ses produits d'hygiène et de nettoyage



#### Lorsque je suis au travail

- > N'imprimer que ce qui est nécessaire en recto/verso et en noir et blanc
- > Imprimer sur du papier recyclé
- > Recycler les feuilles de papier en brouillons
- > Utiliser des cartouches d'encre recyclées
- > Utiliser des stylos rechargeables



#### Lors de mes achats

- > Éviter les produits à usage unique (vaisselle jetable, serviette en papier, rasoir jetable, essuie-tout, coton démaquillants...)
- > Acheter en vrac avec ses propres contenants
- > Acheter des produits rechargeables
- > Acheter local
- > Choisir des produits sans emballages ou avec moins d'emballages (éviter les portions individuelles)
- > Privilégier les produits avec eco-labels
- > Éviter les produits en plastique
- > Utiliser des sacs réutilisables et refuser les sacs en plastique jetables ou tout emballage superflu

# Temps de décomposition

Végétaux 3 à 6 mois	
Papiers 3 à 12	mois
Mégots 2 ans	
Chewing-gum 5 c	ıns
Boite de conserve	0 à 100 ans
Pile	200 ans
Sac en plastique	400 ans
Bouteille en plastique	100 à 1000 ans
Verre	4000 ans



### Tri facile : Les consignes



### Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, c'est tri facile



À part les emballages en verre, tous les emballages et tous les papiers sont à trier dans le bac jaune!

Les papiers et les emballages vont dans le même bac.



#### Tout se trie avec le tri facile



> Papiers

Journaux, revues, magazines, publicités, papiers de bureau, enveloppes, cahiers, catalogues, tickets de caisse et de carte bleue

Tri facile: inutile de déchirer ou froisser le papier!



> Briques alimentaires et cartonnettes

Briques de jus de fruits, de soupe, de lait, de crème, paquets de lessive, boîtes de céréales, suremballages de produits laitiers, paquets de gâteaux, boîtes à pizza



> Bouteilles, bidons, flacons, contenants en plastique

Bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda, de lait, bouteilles d'huile, bouteilles de produits ménagers et d'hygiène (shampoing, gel douche...), cubis

Tri facile: laisser les bouchons sur les bouteilles



> Emballages en métal

Boîtes de conserve, canettes, aérosols, bidons de sirop

#### NOUVEAU Facili



#### **EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI**



#### > Dorénavant, tous les autres emballages en plastique seront aussi à trier dans le bac jaune

Barquettes alimentaires, pots de yaourt, films plastiques, paquets de chips, emballages d'ampoule, barquettes de viennoiseries, sacs en plastique, tubes de dentifrice



#### > Petits emballages métalliques

Dosettes, opercules, couvercles, blisters de médicaments. tubes métalliques, emballages de portion fromagère

#### Tous ces emballages et papiers iront dans les bacs jaunes

#### Logements individuels





#### Logements collectifs





#### Réduction importante des ordures ménagères résiduelles en volume

grâce au passage au tri facile!



#### J'habite en maison individuelle

- > J'ai un bac jaune pour tous mes emballages et papiers
- > Je n'utilise plus de sacs jaunes et bleus ou je ne vais plus à la colonne (sauf pour le verre)
- > Mon bac jaune (tri) peut être présenté à la collecte tous les 15 jours et c'est compris dans le montant de ma redevance
- > Je présente mon bac gris, contenant mes ordures ménagères résiduelles (en sac), à la collecte quand il est plein, sachant que ma redevance forfaitaire intègre 12 levées par an.



#### J'habite en habitat collectif

- > J'ai un sac réutilisable pour stocker puis transporter mes emballages et papiers au point de tri de mon immeuble
- > Je n'utilise plus de sacs jaunes ou bleus
- > Les emballages et papiers triés dans le bac jaune ou les colonnes (selon secteur) sont collectés et c'est compris dans le montant de ma redevance
- > Mes ordures ménagères résiduelles en sac poubelle sont à déposer dans le contenant de l'immeuble prévu à cet effet



### Collecte des déchets



#### Au 1er janvier 2022 Nouvelle collecte

#### Des collectes + simples

Le camion de collecte des ordures ménagères résiduelles effectue un passage 1 fois/semaine ou 1 fois tous les 15 jours en fonction des secteurs. L'usager est invité à présenter son bac gris PLEIN en sachant que seulement 12 levées sont intégrées au forfait de base. Les levées supplémentaires seront facturées en sus.



- > Passage en porte à porte pour tous (sauf secteurs en apport volontaire et cas particuliers où une solution sera apportée)
- > Dotation de bac gris et de bac jaune pour chaque foyer (taille des bacs adaptée à la composition du foyer)

2 types de collecte

- > Ordures ménagères résiduelles : bac gris ou apport volontaire avec badge
- > Déchets triés : (emballages, papiers) bac jaune ou apport volontaire



#### Déchets verts

> En déchèterie



> Ramassage en porte-à-porte optionnel payant (sur inscription) pour les communes qui disposaient déjà du service sur Saint-Lô, Agneaux, commune déléguée de Condé-sur-Vire



#### La collecte des emballages en verre ne change pas

> Colonnes d'apport volontaire





#### Fréquences de passage



**Passage** 

Chaque semaine

#### > Bac jaune (tri)





Le passage pour les bacs avec un couvercle jaune aura lieu 1 fois tous les 15 jours sur tout le territoire



Cette collecte est intégralement comprise dans la redevance forfaitaire

En zones fortement agglomérées



#### **FOIS** toutes les **SEMAINES**

> Bac qris (ordures ménagères résiduelles)

Passage I fois par semaine dans les zones fortement aaalomérées (obligation légale) appartenant en partie aux communes de Saint-Lô, Agneaux, Saint-Georges-Montcocq, Torigni-sur-Vire et Saint Amand (soit 52 passages par an)\*

#### > Bac gris

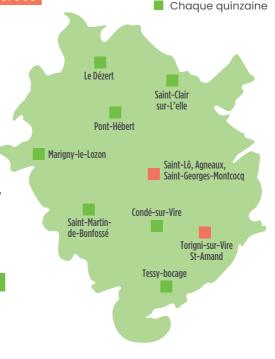
(ordures ménagères résiduelles)

Sur tout le reste du territoire





Passage 1 fois tous les 15 jours sur tout le reste du territoire (soit 26 passages par an)\*





Le forfait comprend 12 levées par an: au-delà, chaque levée supplémentaire sera payante.



#### Avec le tri facile...

**Baisse** du volume du bac gris

#### Hausse du volume

du bac jaune

Objectif 1 > Diminuer le nombre de bacs gris présentés à la collecte pour optimiser les circuits de collecte, réduire l'impact environnemental et maîtriser les coûts

Objectif 2 > Diminuer de 40 Kg/hab/an les déchets mis en bac gris Objectif 3 > Trier plus, pour recycler plus. Augmenter le tri permet de réduire notre production d'ordures résiduelles.



#### Des solutions pour les cas particuliers

- > En cas d'impossibilité de passage en porte à porte, des solutions techniques seront apportés aux usagers
- > En cas d'impossibilité de stocker ou d'envisager un bac individuel : une solution sera également apportée



#### Les bons gestes

- > Je présente mon bac gris à la collecte seulement s'il est plein
- > Je sors mon bac (gris ou jaune) la veille au soir et je le rentre dès qu'il est collecté
- > Je ne dépose pas mes déchets au pied des bacs ou des colonnes
- > Je respecte les jours de collecte
- > Je trie tous mes pots, bocaux et bouteilles en verre à la colonne à verre. Ils ne doivent en aucun cas aller dans les bacs
- > Dans tous les cas, je respecte les agents de collecte et je présente mon bac avec la poignée côté route pour faciliter leur travail

# Déchèteries



# Les déchèteries

Les déchèteries reçoivent les déchets qui ne doivent pas être déposés dans le bac jaune ou gris.





- > Saint-Lô 606 rue du Petit Candol
- > Condé-sur-Vire Route du Focq
- > Tessy-Bocage Le Merlerot - RD28 Tessy-sur-Vire
- > Marigny-le-Lozon Route de Saint-Sauveur-Lendelin
- > Le Dézert Entre le Bourg et le carrefour Fleurion
- > Saint-Martinde-Bonfossé RD 77 entre Canisv et St-Martinde-Bonfossé
- > Saint-Clair-sur-l'Elle ZA Le Bas des Landes
- > Pont-Hébert Route de Caviany



Retrouvez les jours et horaires d'ouverture des déchèteries sur le site du Point Fort Environnement

smpf50.fr

- > Déchèteries gratuites pour les particuliers\*
- > Fermées les jours fériés
- > Dernier accès 10 minutes avant la fermeture.
- \* Conditions tarifaires pour les professionnels: 0233778700 ou smpf50.fr

### Les bons réflexes



Je respecte les consignes de tri et de sécurité





Je sépare les matériaux à mon domicile pour faciliter le vidage à la déchèterie



Je me fais accompagner pour le vidage d'objets lourds ou encombrants





Pour les gros apports en déchets verts, je privilégie la déchèterie de Saint-Lô qui dispose d'une plafeforme au sol

#### Je pense au réemploi avant de jeter

(local dédié dans chaque déchèterie)



#### Tri-tout solidaire:

La Ressourcerie de l'agglomération Saint-Loise

**Q** 02 33 05 83 86

tritoutsolidaire.fr

#### Les déchets acceptés à la déchèterie



Réemploi Objets en bon état ou facilement réparables



et autres métaux



**Bois** brut



Tailles de haie, branchages de section < à 25 cm



Pelouse, feuilles mortes



Mobilier Nouveau: les couettes. oreillers, sacs de couchage



**Gravats** (briques, faïence, carrelage...)



Déchets électriques et électroniques



**Cartons** vides et mis à plat



Déchets chimiques issus du bricolage (Peintures, produits

phytosanitaires...)



**Bouteilles** de gaz vides (petites et grandes)



**Vétements** et linge de maison (en sac fermé et chaussures liées par paire)



Huiles de fritures



**Déchets** d'activité de soins à risque infectieux (dans les boîtes

jaunes dédiées)



**Radiographies** 



**Médicaments** 

Verre



**Piles** 

**Extincteurs** 



Lampes



Huiles de moteurs







Pneus de véhicules légers,

(déjantés, en état, maximum 4 pneus)



#### Ne sont pas acceptés dans les déchèteries



**Engins** explosifs



**Objets** radioactifs



Souches



Cadavres d'animaux



**Ordures** ménagères



L'amiante

### **Facturation**



Les élus de Saint-Lô Agglo ont adopté la généralisation de la redevance incitative sur tout le territoire.

#### **Ouelles différences entre redevance et taxe?**

#### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

- > Payée au travers de l'impôt foncier
- > Taxe adressée au propriétaire du bien (qui répercute au locataire)
- > Montant payé indépendant du service rendu sur la collecte et la valorisation des déchets
- > Montant basé sur les valeurs locatives, les bases foncières

#### Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

- > Facturation auprès de l'usager du service (sauf cas particulier)
- > Tous les usagers du service sont facturés : particuliers, professionnels, administrations
- > Montant payé en fonction de l'utilisation du service de collecte

#### Que comprendra ma facture?

Le paiement de la redevance incitative permet de financer l'intégralité du service public de gestion des déchets

Collecte (Saint-Lô Agglo)	33 %
> Ramassage bacs gris (12 levées) et bacs jaunes (26 levées)	20 %
> Bacs et matériels	5 %
> Communication, sensibilisation, prévention	2 %
> Gestion de la redevance incitative	6 %
Valorisation (Point Fort Environnement)	67 %
> Traitement des ordures ménagères résiduelles (dont taxes fiscales liées à l'enfouissement)	27,5 %
> Déchèteries	17,5 %
> Tri sélectif	9 %
> Dette	13 %
<ul> <li>Collecte des déchets verts en porte à porte : optionnelle et payante (uniquement sur une partie des communes de Agneaux, Condé-sur-Vire et Saint-Lô)</li> </ul>	Optionnel

#### **Comment lire** ma facture?

#### Mes factures feront état :

#### D'une part fixe: le forfait d'accès au service

- > 12 levées forfaitaires par an de mon bac gris
- > La collecte de mon bac jaune
- > Les frais fixes du service : financement des investissements, ressources humaines et matérielles. collecte sélective, accès et fonctionnement des déchèteries, communication, prévention...



> Toute présentation du bac gris au-delà des 12 levées par an incluses dans le forfait sera payante





#### **Comment payer** ma facture?

#### En 2022

Je recevrai une facture à vocation pédagogique qui ne sera pas à régler. Elle détaillera les différentes modalités de règlement possibles.

#### À partir de 2023

Je recevrai 2 factures par an

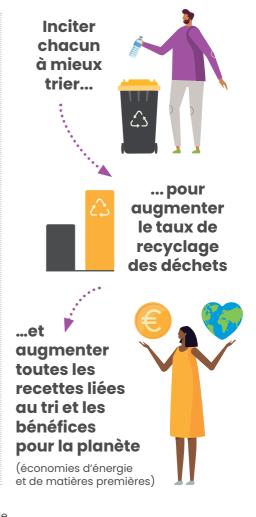
#### Pourquoi parle-t-on de redevance

### incitative?

La tarification incitative incite à des comportements vertueux. Elle permet d'individualiser et de facturer en fonction de la production de déchets résiduels de chacun (nombre de présentations du bac gris à la collecte).

#### **Les Objectifs**





### Foire Aux Questions



### Foire aux questions



#### Qui gère quoi?



Collecte et gestion des déchets ménagers



Propreté de l'espace public



Tri, traitement des déchets collectés et gestion des déchèteries

### Que dois-je faire si j'emménage / je déménage ou si la composition de mon foyer change ?

Je contacte la direction du cadre de vie et de la collecte des déchets de Saint-Lô Agglo pour signifier ma nouvelle situation :

#### N° Vert 0 800 710 775

Suite à mon appel, les agents du service mettront à jour les informations de mon compte et adapteront le cas échéant la taille des bacs mis à ma disposition.

#### Que peut-on composter?

Déchets de jardin (feuilles, paille, sciure de bois, tailles broyées), tonte, fleurs fanées, déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes), marc de café, thé, coquille d'œufs



A éviter: viandes, poissons, os, produits laitiers, graisses, sauces, huiles, poussières, excréments d'animaux, litière, papier glacé



Mise à disposition de composteur par Saint-Lô Agglo. Infos et conditions 0 800 710 775



#### **Quel type de déchets** va rester dans mon bac gris?

(jusqu'au ler janvier 2024)

#### Articles d'hygiène



Cotons usagés



Essuie-tout et mouchoirs en papier



Couches et protections hygiéniques



Lingettes



Masques

#### Restes de repas

Épluchures de fruits et de légumes (si je ne composte pas)



Vaisselle cassée



Litière



Coquille d'œufs (si je ne composte pas)



#### **Autres déchets**

Petits objets cassés



Papier cuisson



Restes de viande et de poisson



Poussière d'aspirateur, balayures, mégots de cigarettes



Éponges



tous concernés, tous acteurs!



Saint-Lô Agglo Direction cadre de vie et collecte des déchets direction.cvd@saint-lo-agglo.fr

N° Vert 0 800 710 775





contact@smpf50.fr 02 33 77 87 00 smpf50.fr

**Découvrez** l'appli gratuite Guide de tri de Citeo



















